

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230525-DEL2023052508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
Jeudi 25 mai 2023

Délibération n° 2023-05-25/08
Service social

Le 25 mai 2023, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Membres du conseil municipal en exercice : **33**

Date de convocation : **17 mai 2023**

ETAIENT PRESENTS (26) :

M. Strehaiano, M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mmes Umnus, Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Heubert, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

Mme Brassat à M. Thévenot, M. Zontone à M. Naudet, M. Corceiro à M. Heubert. M. Bekare à M. Amédéo

ABSENTS EXCUSES (03) : M. Duranteau, M. Verna, M. Delaroche

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : Mme Umnus

OBJET : Convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance 2023-2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L2-2-1,

VU le Code de la Santé Publique, et notamment son article D.214-9

VU l'avis de la Commission Action Sociale, Logement et Petite Enfance en date **du 9 mai 2023**,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date **du 16 mai 2023**,

VU la précédente convention portant sur le conventionnement d'objectifs et de financements pour la période du 2019-2022,

VU l'avenant de ladite convention signée le 19 mai 2022, pour l'année 2022,

CONSIDERANT que la branche Famille de la Sécurité sociale via les Caisses d'Allocations Familiales soutien l'activité des Relais Petite Enfance,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency dispose d'un Relais Petite Enfance,

CONSIDERANT qu'un financement dit de Prestation de Service « Relais Petite Enfance », d'un financement complémentaire au titre de son engagement pour une « mission renforcée » et du bonus « Territoire » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale pourront être attribués, sous réserve de transmission de données d'activités et de données financières par la commune,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise propose de renouveler une convention d'objectifs et de financement pour la période 2023-2025,

VU la note explicative de synthèse et sur rapport de Mme Cogné.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE : les termes de la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance 2023-2025 ci-annexée,

AUTORISE : le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE : le Maire à signer tout autre document relatif à cette convention, y compris les avenants n'entraînant pas de modification substantielle.

Le secrétaire,

Patricia UMNUS


Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO


Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **30 MAI 2023**

Mis en ligne et/ou notifié le : **31 MAI 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte. **31 MAI 2023**